



## LA FLOTTE OCÉANOGRAPHIQUE FRANÇAISE

**Fruit de l'association de quatre grands opérateurs publics, la Flotte océanographique française (FOF) constitue un atout essentiel pour la recherche comme pour le service public. Ses structures vont être renforcées pour lui permettre d'accomplir des missions toujours plus nombreuses.**

Le développement dans les années 1980 des satellites d'observation et de mesure a bouleversé le monde de l'océanographie. Pour autant, l'impératif de disposer de navires scientifiques n'a pas disparu. Bien au contraire, le développement de notre société a créé de nouveaux besoins : meilleure connaissance de la biodiversité marine, mesure de l'impact des océans dans les processus climatiques, prévention sismique, cartographie des fonds marins pour leur exploitation et leur protection, érosion du trait de côte... Autant d'études qui ne peuvent être menées à bien qu'avec le concours de navires scientifiques.

### LES ORIGINES ET MOYENS DE LA FOF

Les organismes scientifiques français disposant d'une flotte océanographique ont donc décidé de se rapprocher pour offrir un meilleur service en coordonnant leurs activités. Il s'agit des quatre opérateurs publics civils : le CNRS, l'IFREMER, l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) avec, en parties prenantes, le SHOM (qui partage déjà deux navires avec l'IFREMER) et l'administration des terres australes et antarctiques françaises, ou TAAF, qui dispose du *Marion-Dufresne*.

Le rassemblement de leurs navires constitue la « flotte océanographique française » qui prend la forme d'une « très grande infrastructure de recherche » (TGIR) en 2008. Puis, en 2011, une entité de gestion est créée, l'Unité mixte de service (UMS), pour assurer la coordination de l'emploi des moyens des quatre opérateurs civils et leur mise en commun occasionnelle.

### UN ENSEMBLE COHÉRENT ET PERFORMANT

La FOF est composée de dix-huit navires. Six de haute mer, parmi lesquels le *Pourquoi Pas ?*, le *Thalassa* ou encore le *Marion Dufresne*, assurent les principales campagnes de recherche océanographique. Viennent ensuite cinq navires côtiers spécialisés dans la recherche scientifique et sept navires de station répartis sur les façades maritimes métropolitaines et ultramarines. Ils mettent en œuvre des équipements (sonars latéraux, outils de carottage...) et des engins (robot *Victor 6000* par exemple ou sous-marin habité *Nautilus*, capables d'intervenir à 6 000 m de profondeur) dont la qualité est reconnue mondialement et qui sont, pour certains, uniques en Europe.

La FOF agit dans trois cadres : recherche scientifique, service public et partenariats (avec des organismes publics ou des entreprises privées). Ses navires mènent donc aussi bien des campagnes de paléo-océanographie que d'estimation de biomasse, de suivi d'aléas naturels

(sismiques, volcaniques, tsunamis...) ou de chimie des océans.

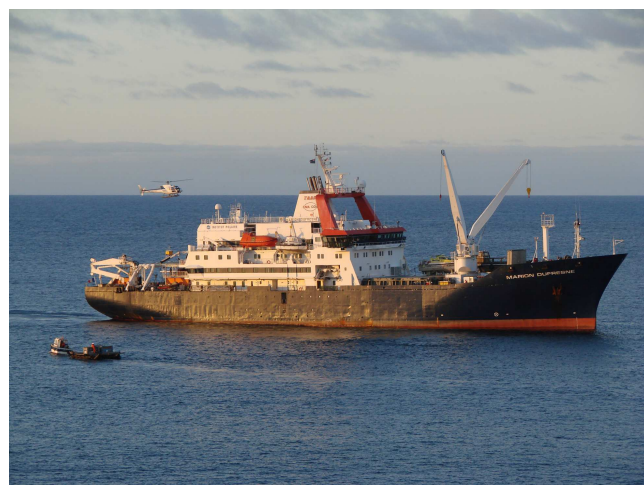
Le format de TGIR facilite l'organisation et la cohérence des travaux au sein de cette large entité de moyens scientifiques et lui assure une visibilité internationale.

### UN ORGANISME EN PLEINE ÉVOLUTION

La création de la TGIR Flotte a été un premier pas qui a porté ses fruits. Au-delà de la cogestion des moyens, la nouvelle étape va être leur unification. En novembre 2016, le Comité interministériel de la mer se prononce pour le rassemblement de toute la flotte de l'UMS sous une seule entité. Et en janvier 2017, le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche approuve la mise en place d'une structure dédiée au sein de l'IFREMER, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette direction sera dotée dès 2018 d'un budget unifié et global pour l'ensemble des moyens et décidera de la programmation des missions en respectant les besoins propres à chacune des entités partenaires.

Cette nouvelle organisation permettra de dégager des marges de gestion pour augmenter le nombre de jours de mer des navires, affirmera la stature de la flotte au niveau européen et facilitera la préparation du renouvellement prochain des moyens lourds.

Une grande nation maritime comme la France se doit de posséder une flotte océanographique de rang mondial. Ce renforcement de la FOF permettra assurément de défendre au mieux nos intérêts maritimes aussi bien scientifiques que stratégiques.



Le Marion-Dufresne, l'un des navires de la flotte océanographique française. © TAAF